



PROCES - VERBAL

Conseil Municipal du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, les membres du conseil municipal de la Commune de Plappeville, se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 03 décembre 2025, conformément au Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient présents: Daniel DEFAUX, Cathie PONT, Jérôme GAIRE, Carole RENARD, Raymond ILLY, Geneviève OSTERMANN, Emmanuel PAUL, Anne FLUCKLINGER, Anne-Catherine MATOS, Marc WIRTZ, Christine MEURER, Emilie FORCA, Alexandre BONVIER, François JOPPIN, Michèle SARRON, Philippe PATCHINSKY.

Absents excusés : Frédérique AUCLAIR, Nicolas BRETNACHER.

Absent : Didier DENIZOT.

Procurations : Frédérique AUCLAIR à Raymond ILLY, Nicolas BRETNACHER à Emmanuel PAUL.

Secrétaire de séance : Marc WIRTZ, élu à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de Daniel DEFAUX, qui constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

POINT 1 : Ouverture de la séance : constatation du quorum et désignation du secrétaire de séance.
Rapporteur : Le Maire

POINT 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025.
Rapporteur : Le Maire

POINT 3 : Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
Rapporteur : Le Maire

POINT 4 : Rue de la Clette : convention avec Orange pour la dissimulation des réseaux.
Rapporteur : Raymond ILLY

POINT 5 : Festival de Théâtre « Rideau ! » : demande de subvention au Conseil Général de la Moselle.
Rapporteur : Jérôme GAIRE

POINT 6 : Marché des Potiers : demande de subvention à la Région Grand-Est.
Rapporteur : Jérôme GAIRE

POINT 7 : Festival « Musiques sur les Côtes » : demande de subvention au Conseil Général de la Moselle.
Rapporteur : Jérôme GAIRE

POINT 8 : Marche des lumières : demande de subvention au Conseil Général de la Moselle.
Rapporteur : Jérôme GAIRE

POINT 9 : Délégation de l'organisation de manifestations.
Rapporteur : Jérôme GAIRE

POINT 10 : Isolation thermique de l'école élémentaire : réalisation d'un emprunt.
Rapporteur : Emmanuel PAUL

POINT 11 : Réalisation d'un emprunt : décision modificative au budget primitif 2025
Rapporteur : Emmanuel PAUL

DIVERS et communication

POINT 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Selon les dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le conseil est invité à désigner le secrétaire de séance parmi ses membres.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Marc WIRTZ comme secrétaire de séance.

POINT 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Rapporteur : Daniel DEFAUX, Maire

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 .

Interventions:

M. PATACHINSKY demande une correction sur la PV du 13/11/2025. Concernant l'emprunt, il "s'étonne qu'un remboursement anticipé ne soit prévu sans pénalité".

POINT 3 : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Rapporteur : Daniel DEFAUX, Maire

Déclarations d'Intention d'Aliéner : avis favorables

Nature du bien	Adresse du bien	Section/parcelle	Prix de vente
Immeuble bâti	44 rue de Tignomont	Section 1, parcelle 485-486	900 000€
Immeuble bâti	17 rue Paul Ferry	Section 1, parcelle 399/143-400/143	1 060 000€
Immeuble bâti	73 rue Jean Bauchez	Section 4, parcelles 110-117	443 000€
Immeuble bâti	10 Chemin des Oiseaux	Section 1, parcelle 416	190 000€
Immeuble bâti	9 rue des Ronseaux	Section 6, parcelle 439-175	525 000€

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Interventions : 0

POINT 4 : RUE DE LA CLETTE : CONVENTION AVEC ORANGE

Rapporteur : Raymond ILLY

Lors des travaux réalisés dans la rue de la Clette, et dans un souci d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, il a été procédé à l'effacement des équipements de communications électroniques aériens propriété d'Orange. Il convient donc de signer avec Orange une convention qui a pour objet de fixer les modalités juridiques et financières de chacun pour la mise en œuvre de la dissimulation de leurs réseaux aériens.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention avec Orange telle qu'annexée à la présente, ainsi que tous les documents afférents.

Interventions :

M PAUL souhaite savoir si les travaux sont terminés. 35 familles de la rue Jean Bauchez n'ont plus d'internet Orange depuis quelques jours. Y a-t-il un lien avec les travaux ?

POINT 5 : FESTIVAL DE THEATRE « RIDEAU ! » 2026 : DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE :

Rapporteur : Jérôme GAIRE

Tous les ans depuis 2018, se déroule le festival « Rideau ! » qui a pour but de proposer aux Plappevillois un weekend consacré au théâtre décliné dans différents registres. En 2026, le festival se déroulera du 30 janvier au 01 février.

Ce festival pourrait bénéficier de l'aide du Conseil départemental de la Moselle, dont le montant s'élèverait à 3000€.

Il est donc proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Moselle.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- *De solliciter une aide financière de 3 000€ auprès du Conseil Départemental de la Moselle pour l'organisation du festival de théâtre « Rideau ! » qui se tiendra du 30 janvier au 01 février 2026.*
- *D'autoriser le maire ou son représentant à signer la demande de subvention.*

Interventions : 0

POINT 6 : « MARCHÉ DE POTIERS » : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION GRAND-EST :

Rapporteur : Jérôme GAIRE

Le Marché de Potiers de Plappeville, organisé pour la 1ère fois en 2007, a connu, depuis, un succès sans cesse grandissant.

Cette manifestation, unique dans la région, attire un public de plus en plus nombreux qui, chaque année, est séduit par le cadre, la convivialité de l'organisation et la qualité des produits exposés.

L'édition 2026 viendra, à coup sûr, renforcer encore la notoriété de cet événement qui s'étend, maintenant, largement au-delà des limites de l'agglomération.

Il est donc proposé de solliciter une subvention de la Région Grand Est.

Entendu le rapporteur,

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- *De solliciter la Région Grand Est pour une aide financière de 5 000€ pour l'organisation du marché des Potiers qui se tiendra les 08 et 09 mai 2026,*
- *D'autoriser le Maire à signer la demande de subvention.*

Interventions : 0

POINT 7 : 25EME FESTIVAL « MUSIQUES SUR LES COTES » : DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE :

Rapporteur : Jérôme GAIRE

Chaque année se déroule le festival « Musiques sur les Côtes » qui a vocation à faire vivre l'intercommunalité autour du Mont Saint-Quentin, à faire découvrir le patrimoine architectural de nos communes et à promouvoir les artistes locaux de préférence.

Ce 25^{ème} festival se déroulera au mois d'octobre 2026, dans les églises des villages de LESSY, LORRY les METZ, PLAPPEVILLE et SCY-CHAZELLES. 4 concerts devraient y être proposés.

Afin de pallier le manque de sponsors toujours plus difficiles à mobiliser, les 4 municipalités participeront à hauteur de 500€ chacune.

Ce festival pourrait bénéficier de l'aide du Conseil Départemental, dont le montant s'élèverait à 3 000,-€.

Il est donc proposé de solliciter une subvention du Conseil Départemental de la Moselle.

Entendu le rapporteur,

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- *De solliciter le Conseil Départemental de la Moselle pour une aide financière de 3 000€ pour l'organisation du festival « Musiques Sur les Côtes » qui se tiendra au mois d'octobre 2026 dans les communes de Lessy, Lorry-lès-Metz, Plappeville et Scy-Chazelles.*
- *D'autoriser le Maire à signer la demande de subvention.*

Interventions :

M. ILLY demande pourquoi on sollicite une subvention de 3000€ alors qu'on a obtenu 2000€ cette année.

M. GAIRE répond que la commune obtenait précédemment 3000€, puis ensuite 2000€. On redemande donc 3000€.

M. GAIRE précise également que les 4 communes participantes au Festival accordent une subvention de 500 €.

POINT 8 : MARCHE DES LUMIERES 2026 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE :

Rapporteur : Jérôme GAIRE

La commune de Plappeville, en partenariat avec l'association Pappoli Villa, organise chaque année la Marche des Lumières, un événement convivial qui rassemble les habitants autour d'une promenade nocturne illuminée. Ce parcours est ponctué d'arrêts musicaux et festifs : dégustation de soupe, visite de la distillerie, concerts, spectacles....

Pour l'organisation de l'édition 2026 de la Marche des Lumières, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Moselle.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 3 000€. Cette somme permettra de financer une partie des animations proposées

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter une aide financière de 3 000€ auprès du Conseil Départemental de la Moselle pour l'organisation de la marche des lumières qui se tiendra le 28 novembre 2026.**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la demande de subvention.**

Interventions :

M. JOPPIN souhaite connaître le budget 2025 pour cette manifestation.

M. GAIRE répond qu'il est d'environ 3000€, toutes les factures n'étant pas encore reçues.

POINT9 : DÉLÉGATION DE L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS :

Rapporteur : Geneviève OSTERMANN

Jérôme GAIRE, Cathie PONT, Carole RENARD, Alexandre BONVIER, Marc WIRTZ se déportent.

Geneviève OSTERMANN indique que pour les manifestations, la commune bénéficie d'un forfait SACEM. Elle propose que les associations bénéficient de ce forfait. Pour cela, elles doivent être mandatées par la commune pour l'organisation de leurs manifestations.

Il est proposé de mandater les associations pour l'organisation des manifestations selon la liste suivante :

Manifestations	Associations
Saint Vincent	Ordre des Vignerons de Plappeville
Carnaval	Association des Parents d'élèves

Soirée Choucroute	Football Club Lorry-Plappeville
Marché de Printemps	Association Plappeville Loisirs
Fête au village	InterAssociation
Marché de Noël	Association Plappeville Loisirs
Soirée Raclette	Eclaireuses et Eclaireurs de France, groupe de Plappeville

Entendu le rapporteur,

Le conseil municipal décide par 13 voix pour de mandater les associations pour l'organisation des manifestations selon la liste suivante :

Manifestations	Associations
Saint Vincent	Ordre des Vignerons de Plappeville
Carnaval	Association des Parents d'élèves
Soirée Choucroute	Football Club Lorry-Plappeville
Marché de Printemps	Association Plappeville Loisirs
Fête au village	Inter Association
Marché de Noël	Association Plappeville Loisirs
Soirée Raclette	Eclaireuses et Eclaireurs de France, groupe de Plappeville

Interventions : 0

POINT 9 : VENTE DE CALENDRIERS : FIXATION DU TARIF :

Rapporteur : Cathie PONT

Les commissions « communication », « animation » et « vie sociale » ont réalisé, en 2024, un calendrier 2025 accompagnant les cadeaux de Noël remis aux Anciens en fin d'année.

Des administrés ont ensuite demandé à en acheter. Un nouveau calendrier 2026 étant en préparation, il convient de fixer un tarif de vente qui permettra de répondre à la demande des Plappevillois qui souhaitent en obtenir un exemplaire.

Il est proposé de fixer le prix à 5€.

Entendu le rapporteur,

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 5€ l'exemplaire du calendrier réalisé par la Commune.

Interventions : 0

POINT 10 : OBJET : ISOLATION THERMIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE : REALISATION D'UN EMPRUNT :

Rapporteur : Emmanuel PAUL

Afin de pouvoir réaliser les travaux d'isolation thermique de l'école élémentaire les Venelles, le conseil municipal, lors de sa réunion du 13/11/25, a décidé de réaliser un emprunt de 400 000€ auprès de la Banque Postale.

Afin de pouvoir établir le contrat, l'organisme prêteur nous demande une décision modificative au budget primitif 2025 afin d'inscrire la recette correspondante (objet du point suivant).

Cependant, la Banque Postale demande que la délibération et la décision modificative soient prises le même jour.

Il convient donc de reprendre une délibération identique à celle du 13/11/2025, mais à la date d'aujourd'hui.

Les propositions parvenues sont les suivantes :

Prêt école élémentaire 400 000€	15ANS				20ANS			
	TAUX FIXE	TEG	FRAIS ENGAGEMENT	Echéances	TAUX FIXE	TEG	FRAIS ENGAGEMENT	Echeances
Banque postale	3,71%	3,73%	400 €	dégressives	3,86%	3,86%	400 €	dégressives
Caisse d'épargne	4,40%		400 €	constantes	4,55%		400 €	constantes
Crédit Agricole	4,03%	4,04%	400 €	constantes ou dégressives	4,29%	4,30%	400 €	constantes ou dégressives
Crédit Mutuel	NON REPONDU							
Banque des Territoires	Uniquement prêt sur durée de 25 ans : taux du livret A +0,5%							

Après examen, la commission « finances » propose, à l'unanimité, de retenir la Banque Postale sur 15 ans.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 400 000 EUR
Durée du contrat de prêt : 15ans
Objet du contrat de prêt : financer l'isolation thermique de l'écoleélémentaire

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 400 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 02/01/2026, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,71%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement:constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt.

Entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 16 voix pour et 2 abstentions (Mme SARON et M. PATCHINSKY), de :

-contracter auprès de la Banque Postale un prêt dont les caractéristiques figurent ci-dessus,

-Autoriser le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Interventions :

M. PATCHINSKY souhaite obtenir l'échéancier du remboursement de l'emprunt.

POINT 11 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Emmanuel PAUL

Lors du vote du budget primitif, la commune n'avait pas prévu de réaliser cet emprunt. Il convient maintenant d'ajuster les prévisions par une décision modificative.

Investissement

Dépenses	Article 2131 (bâtiments publics) : + 400 000€
Recettes	Article 1641 (emprunt) : + 400 000€

Le conseil municipal, ayant entendu la proposition du Maire, décide à l'unanimité, de réaliser, sur le budget primitif 2025 de la commune, les modifications ci-dessus

Interventions : 0

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 10 avant d'aborder le tour de table habituel.

Commune de PLAPPEVILLE

Séance du 11 décembre 2025.

Les délibérations de la séance du 11 décembre 2025 sont numérotées de 2025/07/01 à 2025/07/11.
Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Le Maire,

Daniel DEFAUX



Le Secrétaire de Séance,

Marc WIRTZ

- ✓ La boîte aux lettres de la rue des Plantes est décrochée du mur. Le Maire signale que le facteur vient la relever tous les jours et doit le signaler à la Poste

Anne-Catherine MATOS : RAS

Alexandre BONVIER : RAS

Emilie FORCA : RAS

Marc WIRTZ : RAS

Emmanuel PAUL :

- ✓ La commission « finances-sécurité » va se réunir prochainement pour étudier le problème de stationnement rue des Paules ainsi que pour préparer le BP 2026.

Le Maire rappelle que la commission doit aussi s'occuper de la vitesse rue de Tignomont.

Anne FLUCKLINGER : RAS

Jérôme GAIRE :

- ✓ Le CMJ travaille sur la campagne contre les déjections canines.
- ✓ La Marche des Lumières a réuni entre 250 et 300 personnes. Merci aux élus qui ont aidé.
- ✓ Concert « respire encore » : plus de 300 réservations ont déjà été faites.

Cathie PONT :

- ✓ La revue part à l'impression demain.

Le tour de table se termine à 21h40.

Un mug et un calendrier sont distribués à chaque élu.

Prochain Conseil Municipal le 21 janvier 2026 à 20h30.

Tour de table

La séance du conseil municipal ayant été levée, il a été procédé à un tour de table au cours duquel chaque élu a pu s'exprimer.

Carole RENARD :

- ✓ Une agent du périscolaire est en arrêt maladie jusqu'au 16/01/2026. Un contractuel a été recruté pour assurer le remplacement. C'est un jeune de Plappeville qui souhaite passer son BAFA.
- ✓ Une séance photo, un goûter et un repas de Noël sont prévus au périscolaire la semaine avant les vacances.
- ✓ 26/01 : fête de la Saint-Vincent. Repas : 50€.

Raymond ILLY :

- ✓ Les entreprises ont terminé les travaux de la place Viansson, rue de l'Ancienne Mairie et ruelle aux Fraises.

Nicolas BRETNACHER :RAS

Geneviève OSTERMANN :

- ✓ Le goûter de Noël et le petit concert se sont bien passés. Une personne Ukrainienne, précédemment hébergée à Plappeville, y a participé
- ✓ Repas du personnel : samedi 13/12 au Bistro des Canailles. 47 agents et 10 élus sont inscrits.
- ✓ La commission « vie sociale » offre un mug avec le blason de Plappeville à tous les conseillers municipaux.

François JOPPIN :

- ✓ Souhaite qu'un rappel à l'ordre soit fait aux Plappevillois car :
 - Beaucoup d'automobilistes ne respectent pas les panneaux de signalisation.
 - Les nuisances de voisinage sont nombreuses (feux, tronçonneuse..)
 - Des riverains déplacent les panneaux de signalisation routière.
 - Frelons asiatiques : suggère de faire comme à Lorry-les-Metz où des employés communaux ont été formés et équipés pour détruire les nids de frelons asiatiques.

Anne FLUCKLINGER précise que le coût de la formation certibiocide obligatoire et l'équipement est de 7000€ environ. Elle doit contacter l'association « focus nature » qui a mis en place un système de piégeage sélectif. A voir si la commune achète des pièges pour installer dans les espaces communaux et pour mettre à disposition des habitants.

Le Maire rappelle que les nids sont souvent très haut, ce qui pose le problème de l'accès risqué pour les agents.

Michèle SARRON : RAS

Philippe PATCHINSKY :

- ✓ Demande le coût final des travaux rue de la Clette et place Viansson. M. ILLY le communiquera lorsque toutes les factures auront été réceptionnées.

Cathie PONT demande si les travaux rue de la Clette sont entièrement terminés. M. ILLY répond qu'il reste les réseaux aériens à démonter et les travaux de l'Eurométropole à exécuter.